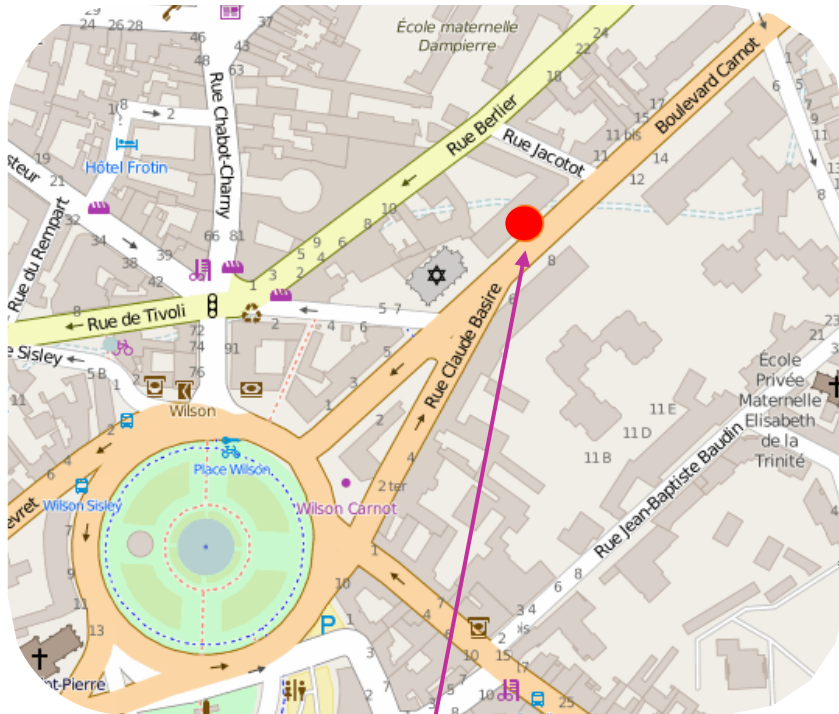


LE PLAN D'ACCESS



**CMP / CATTTP
CARNOT**
9 Boulevard Carnot
DIJON



En autobus : prendre la ligne 5, 6, 11 ou 12 – arrêt « Place Wilson »

Carnot

CMP / CATTTP

9 boulevard Carnot - 21000 DIJON

Le Centre Médico-Psychologique et le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel sont des espaces de soins dépendant du Centre Hospitalier La Chartreuse. Ils couvrent les besoins en santé mentale de la population adulte, de 18 à 65 ans, demeurant dans le secteur Sud de Dijon. Il fait partie du pôle A du CH La Chartreuse (pôle de psychiatrie générale dijonnais).



Contact :
Secrétariat : 03 80 68 23 71

Horaires d'ouverture :
8h30 - 12h30 et 13h15 - 18h00
du lundi au vendredi



LES MISSIONS

Le CMP Carnot assure des actions de préventions, de dépistage et d'accompagnement des troubles psychologiques ou psychiatriques.

LES OBJECTIFS DES SOINS

Le CMP a diverses missions :

- Service public permettant de faciliter l'accès aux soins en santé mentale,
- Être au cœur de la cité,
- Refuser toute ségrégation liée aux troubles psychologiques et / ou psychiatriques,
- Entreprendre le soin à un stade plus précoce,
- Assurer la continuité des prises en charges.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Centre Médico Psychologique ou CMP

- Consultations médicales,
- Consultations psychologiques,
- Entretien infirmier d'accueil et relation d'aide,
- Suivi des prescriptions médicamenteuses : préparation de piluliers, IMR,
- Visite à domicile, accompagnement dans des démarches,
- Activités à médiation thérapeutique : relaxation ergothérapie.

Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel ou CATTP

- Ergothérapie sur prescription médicale.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

- Accueil direct ou téléphonique,
- Consultations sur rendez-vous,
- Premier rendez-vous infirmier donné pour toute nouvelle demande,
- Orientation et prise en charge discutées en équipe pluridisciplinaire lors d'une réunion hebdomadaire.

L'ÉQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée des catégories professionnelles suivantes :

- Médecins psychiatres,
- Psychologues,
- Cadre de santé,
- Infirmier(ère)s,
- Ergothérapeute,
- Agent Médico-Administratif (AMA),
- Agent des services hospitaliers.

L'ORIENTATION - LA PRESCRIPTION

Le premier contact est sous la forme d'un entretien infirmier afin d'évaluer l'état de santé et la problématique de la personne qui consulte.

À la suite d'une orientation est proposée (médecin psychiatre, psychologue, médecin généraliste réseau libéral, réseau associatif, réseau social, autres partenaires ...),

Les soins sont réalisés uniquement à partir de la prescription médicale d'un médecin de la structure (soins ambulatoires, intervention au domicile).